

**BUREAUX** : rue de Chartres No 75.

**NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 19 FEVRIER 1892.**

55me Année.

**NOUVELLE-ORLEANS**  
**DIMANCHE 19 FEVRIER 1892.**

**PREMIER COURSE.**

1. ...	...
2. ...	...
3. ...	...

**DEUXIEME COURSE.**

1. ...	...
2. ...	...
3. ...	...

**UN Avertissement aux voyageurs**  
- Les personnes qui ont l'intention de faire un voyage par la Nouvelle-Orléans, en passant par la Louisiane, sont priées de se conformer aux dispositions qui ont été prises par le gouvernement fédéral pour empêcher la propagation de la peste. On a découvert récemment que plusieurs personnes ont été atteintes de cette maladie pendant leur séjour en Louisiane. Les voyageurs qui ne se conformeront pas aux dispositions prescrites risquent de compromettre leur propre santé et celle de leur famille.

**LE CONGRÈS.**  
- Les délégués au Congrès sont, pour la Louisiane, en ce moment, un intérêt plus qu'ordinaire. Ils ont, en premier lieu, à se préoccupés de l'amélioration de la navigation du Mississippi, afin qu'il soit plus sûr et que les communications soient plus faciles. Ils ont également à se préoccupés de l'économie des dépenses, et de ce qui concerne le budget de l'Union. On a vu, pendant le Congrès, que les délégués de la Louisiane ont été très actifs et ont obtenu plusieurs avantages importants pour leur État.

**REMERCIEMENTS.**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**LE CONGRÈS (suite).**  
- Les délégués de la Louisiane ont, pendant le Congrès, obtenu plusieurs avantages importants pour leur État. Ils ont obtenu, en particulier, l'augmentation du nombre de sénateurs et de représentants de la Louisiane. Ils ont également obtenu l'augmentation du nombre de juges de la Cour suprême de la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**REMERCIEMENTS (suite).**  
- M. ... a adressé un discours au Congrès, dans lequel il a remercié les délégués de la Louisiane pour leur fidélité à l'Union et pour leur dévouement à la cause de la Louisiane. Il a également remercié les délégués de l'Union pour leur accueil et pour les avantages qu'ils ont obtenus pour la Louisiane.

**GRAND BAL PARÉ**  
Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Amiabilités Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.  
Le Samedi 19 Mars 1892.  
Près de la place de la Liberté, au Grand Théâtre.  
De 8 heures à 12 heures.  
Programme de la soirée :  
I. Ouverture.  
II. Chœurs.  
III. Danse.  
IV. Concert.  
V. Dîner.  
VI. Distribution de récompenses.

**EDIT LXXI.**  
PAR ORDRE DU ROI.  
SA MAJESTÉ LE ROI.  
LE ROI.  
LE ROI.  
LE ROI.

**Southern Art Union**  
And Woodman's Industrial Association.  
308, RUE DU CANAL.  
L'EXPOSITION DES ARTISTES.  
Vendredi, 17 Février, à 10 heures.  
Programme de la soirée :  
I. Ouverture.  
II. Chœurs.  
III. Danse.  
IV. Concert.  
V. Dîner.  
VI. Distribution de récompenses.

**Les plus grandes ventes d'occasion**  
qui se soient jamais faites, en  
**LINGERIE**  
- DE -  
**DESSOUS**  
Pour Dames, sont maintenant au  
magnat de  
**Max Beer & Cie,**  
163 RUE DU CANAL.

**LIQUIDATION**  
LES HERITIERS DE  
**J. LEVOIS**  
133 RUE DU CANAL,  
BARRAGE VASSEUR.  
On vendra, le mardi 22 Février, à deux heures de l'après-midi, au Grand Théâtre de la Nouvelle-Orléans, les biens de J. Levois, dont un immeuble situé au coin de la rue de Chartres et de la rue de la Courbe, d'une superficie de 25 ares, appartenant à la succession de J. Levois.

**MAISON**  
**D. H. HOLMES**  
156 Canal et 18 Bourbon.  
Maison à vendre, au coin de la rue de Chartres et de la rue de la Courbe, d'une superficie de 25 ares, appartenant à la succession de J. Levois.

**POUR LA SAISON**  
**DE PRINTEMPS.**  
On vendra, le mardi 22 Février, à deux heures de l'après-midi, au Grand Théâtre de la Nouvelle-Orléans, les biens de J. Levois, dont un immeuble situé au coin de la rue de Chartres et de la rue de la Courbe, d'une superficie de 25 ares, appartenant à la succession de J. Levois.

**Pantoufles Blanches**  
Pour dames et pour fillettes.  
**GRAND ARRIVAGE !**  
**L'Etoile Rouge.**  
129-131

**Sanctimon de Lyon et d'Arles.**  
On vendra, le mardi 22 Février, à deux heures de l'après-midi, au Grand Théâtre de la Nouvelle-Orléans, les biens de J. Levois, dont un immeuble situé au coin de la rue de Chartres et de la rue de la Courbe, d'une superficie de 25 ares, appartenant à la succession de J. Levois.

**GANTS**  
A BON MARCHÉ.  
GANTS DE Dames et Hommes.  
Gants de 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 12 boutons, et Gants Monarquaires.  
GANTS d'Hommes, de 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 12 boutons.  
GANTS de Dames, de 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 12 boutons.  
GANTS de Gants Monarquaires.  
GANTS de Gants Monarquaires.

**H. DAMIENS, VIPLE & PÉRET,**  
COGN ROYALE & TOULOUSE.  
Annonce recommandant un vin de France, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret, négociants en vins de France, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret.

**A. EMILE SCHEIDECKER,**  
NEUVILLE-ORLEANS.  
Machines à vapeur, Moturs, Hydrauliques, Manèges, etc.  
Machines à vapeur, Moturs, Hydrauliques, Manèges, etc.

**GODCHAUX**  
81 & 83 RUE CANAL.  
MOMUS, REX, COMUS.  
Machines à vapeur, Moturs, Hydrauliques, Manèges, etc.

**F. FREDERICKSON,**  
DROGISTE,  
130 - RUE DU CANAL - 130  
(Côté de la Courbe)  
Sauf approvisionnement en public au service des pharmacies de la Nouvelle-Orléans, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret.

**UN AVIS SAGE**  
A Nos Visiteurs  
Sauf approvisionnement en public au service des pharmacies de la Nouvelle-Orléans, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret.

**LE CÉLÈBRE SIROP**  
Pectoral Balsamique de Daouglé  
Sauf approvisionnement en public au service des pharmacies de la Nouvelle-Orléans, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret.

**F. DUCONGE,**  
SEUL PROPRIÉTAIRE,  
Subrogé, 137 rue Royale, Nouvelle-Orléans.  
Sauf approvisionnement en public au service des pharmacies de la Nouvelle-Orléans, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret.

**B. TREMOULET,**  
No 7, RUE DECAUTUR,  
NOUVELLE-ORLEANS.  
Sauf approvisionnement en public au service des pharmacies de la Nouvelle-Orléans, de la région de Cognac, de la maison de H. Damiens, Viple & Péret.